

Arrêté du 21 novembre 2018 portant modification de l'arrêté du 27 juin 2006 fixant la liste des dispositifs médicaux que les sages-femmes sont autorisées à prescrire

21/11/2018

L'arrêté du 21 novembre 2018 modifie l'arrêté du 27 juin 2006 et élargit les autorisations de prescription des sages-femmes qui peuvent désormais prescrire des préservatifs masculins.